

A.S.Z. CONSULTING

120, rue Caulaincourt
75018 Paris

SASU au capital de 10 000 €

RCS PARIS 881 588 727

Procès-verbal des délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire du 1^{er} mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Le premier mars,
A Paris,

Madame Alithia SPURI ZAMPETTI, demeurant à PARIS (75018), 120 rue Caulaincourt,
Propriétaire de la totalité des 1000 actions de 10 euros de nominal chacune composant le capital social, intégralement libéré, de la SASU A.S.Z. CONSULTING, agissant en sa qualité d'actionnaire unique et de seule présidente de ladite société.

I - A PRÉALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT :

En sa qualité de seule présidente de la Société, Madame Alithia SPURI ZAMPETTI, actionnaire unique, a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexes) de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et a établi le rapport de gestion sur les opérations de cet exercice.

II - A PRIS LES DÉCISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- L'approbation des comptes de l'exercice clos 30/09/2024,
- L'affectation du résultat de cet exercice,
- La constatation des conventions visées à l'article L.223-19 du Code de commerce,
- Aux pouvoirs en vue des formalités.

PREMIERE DECISION

L'actionnaire unique, connaissance prise du rapport de gestion relatif à l'exercice clos le **30/09/2024** approuve les comptes annuels de cet exercice, tels qu'ils lui ont été présentés, lesdits comptes se soldant par **un déficit de 1 187 euros**.

Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans son rapport de gestion.

DEUXIEME DECISION

L'actionnaire unique après avoir constaté que les comptes font apparaître **un déficit de 1 187 euros** décide :

d'affecter la totalité **au compte « Report à nouveau »**, soit la somme de **1 187 €**

TROISIEME DECISION

L'actionnaire unique déclare qu'aucune convention visée à l'article L.223-19 du Code de commerce n'est intervenue au titre de l'exercice écoulé.

QUATRIEME DECISION

L'actionnaire unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'actionnaire unique et répertorié sur le registre des décisions de l'actionnaire unique.

Alithia SPURI ZAMPETTI
Présidente & actionnaire unique



② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise ASZ CONSULTING

Néant ☐ *

A – RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé
au titre de l'IR

018

Exercice N clos le
3 0 1 0 9 1 2 0 2 4

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		{	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	{	209		210		
	Production vendue						215		214		
	Services *						217		218		
	Production stockée *		(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)						222		
	Production immobilisée *								224		
	Subventions d'exploitations reçues								226		
	Autres produits								230		
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)										232	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)								234		
	Variation de stocks (marchandises) *								236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)								238		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *								240		
	Autres charges externes * :		(dont crédit bail : – mobilier : – immobilier :)						242	1 187	
	Impôts, taxes et versements assimilés		(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243			244			
	Rémunérations du personnel *								250		
	Charges sociales (cf. renvoi 380)								252		
	Dotations aux amortissements *								254		
			dont amortissement du fonds de commerces						255		
	Dotations aux provisions								256		
	Autres charges		{	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *		259		}	262		
		{	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260						
Total des charges d'exploitation (II)										264	1 187

1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)								270	(1 187)
Produits financiers	(III)	280			Charges financières	(V)		294	
Produits exceptionnels	(IV)							290	
Charges exceptionnelles (VI)		dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		347		dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		348	
Impôt sur les bénéfices *		(VII)						306	

2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII) 310 (1 187)

B – RÉSULTAT FISCAL

Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2

312

314 1 187

Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *				316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles				318			
	Provisions non déductibles *				322			
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)				324			
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés		247	écarts de valeurs liquidatives sur OPC	248	330		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		(	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 <i>sexies</i> D)	249	)	251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999			
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997	
	Entreprises nouvelles (44. <i>sexies</i>)		986	ZFU-TE (44. <i>octies</i> A)	987		342	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. <i>septies</i>)		981	JEI (44. <i>sexies</i> A)	989			
	ZRD (44. <i>terdecies</i>)		127	ZRR (44. <i>quindecies</i>)	138			
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 <i>duodecies</i>)		991					
	ZFANG 44. <i>quaterdecies</i>		345	Investissements et souscriptions outre mer	344			
	Bassins urbains – BUD (art. 44 <i>sexdecies</i>)		992	Zone de développement prioritaire (44. <i>septdecies</i>)	993			
	Créance due au report en arrière du déficit				346		350	
	Dédution exceptionnelle (Art 39 <i>decies</i> A)		655	Dédution exceptionnelle (Art 39 <i>decies</i> A)	643			
	Dédution exceptionnelle (Art 39 <i>decies</i> B)		645	Dédution exceptionnelle (Art 39 <i>decies</i> C)	647			
	Dédution exceptionnelle (Art 39 <i>decies</i> D)		648	Dédution exceptionnelle simulateur de conduite (art.39 <i>decies</i> E)	641			
	Dédution exceptionnelle (Art 39 <i>decies</i> F)		990	Dédution exceptionnelle (Art 39 <i>decies</i> G)	649			

RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfices col. 1 Déficit col. 2 352 354 1 187

Déficit de l'exercice reporté en arrière * 356

Déficits antérieurs reportables * 16 168 dont imputés sur le résultat : 360

RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfices col. 1 Déficit col. 2 370 372 1 187

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

Désignation de l'entreprise										ASZ CONSULTING										Néant ☐ *											
Adresse de l'entreprise										120 RUE CAULAINCOURT 75018 PARIS																					
SIRET										88158872700019																					
Durée de l'exercice en nombre de mois *										12										Durée de l'exercice précédent *		12									
																				Exercice N clos le		31092024									
ACTIF										Brut 1										Amortissements-Provisions 2										Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles		Fonds commercial *		010				012																						
			Autres *		014				016																						
	Immobilisations corporelles *				028				030																						
	Immobilisations financières * (1)				040				042																						
	Total I (5)				044				048																						
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050				052																							
		Marchandises *		060				062																							
	Avances et acomptes versés sur commandes				064				066																						
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *		068				070																							
		Autres * (3)		072		2 599		074		2 599																					
	Valeurs mobilières de placement				080				082																						
	Disponibilités				084		154 471		086		154 471																				
	Charges constatées d'avance *				092				094																						
	Total II				096		157 070		098		157 070																				
	Total général (I + II)				110		157 070		112				157 070																		
PASSIF																				Exercice N 1		NET									
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *				120				10 000																						
	Écarts de réévaluation				124																										
	Réserve légale				126				1 000																						
	Réserves réglementées *				130																										
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)				131				)		132																				
	Report à nouveau				134				146 448																						
	Résultat de l'exercice				136				(1 187)																						
	Subventions d'investissement				137																										
	Provisions réglementées				140																										
	Total I				142		156 261																								
Provisions pour risques et charges				Total II		154																									
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées				156																										
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				164																										
	Fournisseurs et comptes rattachés *				166		180																								
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA)				169				)		172																				
	Comptes courants d'associés				173		629																								
	Autres dettes				175																										
	Produits constatés d'avance				174																										
	Total III				176		809																								
Total général (I + II + III)				180		157 070																									
RENOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)		Dont dettes à plus d'un an		195																						
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)		Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *		182																						
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199				Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *		184																						
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD																															

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : ASZ CONSULTING

Néant ☒ *

I	IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISÉ											Valeur d'origine des immo- bilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	{	Fonds commercial	400		402		404		406		
		Autres	410		412		414		416		
Immobilisations corporelles		Terrains	420		422		424		426		
		Constructions	430		432		434		436		
		Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446		
		Installations générales agencements divers	450		452		454		456		
		Matériel de transport	460		462		464		466		
		Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476		
Immobilisations financières			480		482		484		486		
TOTAL			490		492		494		496		

II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Fonds commercial		495		497		498		499			
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506			
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516			
	Constructions	520		522		524		526			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536			
	Installations générales, agencements, aménagement divers	540		542		544		546			
	Matériel de transport	550		552		554		556			
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566			
TOTAL		570		572		574		576			

III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
	Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5	6	7	8

Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5
	6	7	8	9	10

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.